

## FICHE PRATIQUE

**Astreinte des  
infirmiers libéraux  
de 20 h à 8 h**

### Présentation de l'action

Organiser une astreinte du lundi au dimanche sur la ville de Bordeaux pour les personnes de 75 ans et plus, ayant besoin de soins à domicile en urgences :

- répondre aux besoins de la population au plus près de son domicile,
- éviter les passages aux urgences et les hospitalisations inadéquates,

*Cette action sera développée sur 12 mois à titre expérimental à compter du second semestre 2015.*

### Organisation

Ces astreintes de nuit seront effectuées par des infirmiers libéraux volontaires, organisées par l'URPS Infirmiers Libéraux d'Aquitaine qui établira la liste des professionnels d'astreinte. Une infirmière sera d'astreinte par nuit.

Le Centre 15 effectue la coordination des appels et des interventions.

Chaque intervention sera initiée et coordonnée à la demande d'un médecin du SAMU.

Après le soin, l'infirmière rend compte de la fin de cette intervention au Centre 15.

PAERPA et ACTIONS : INFIRMIÈRE LIBÉRALE D'ASTREINTE

LE 15 : appel entrant

Régulation médicale selon les procédures du SAMU-CENTRE

Envoi du médecin de garde après régulation

Le médecin de garde envoyé par le SAMU-CENTRE 15 prescrit un acte infirmier  
*(Si patient >75 ans et habite Bordeaux)*

Le médecin de garde appelle le SAMU-CENTRE 15 pour l'engagement de l'infirmier d'astreinte

L'ARM met en relation le médecin de garde avec le centre d'appel infirmier pour valider la visite et l'adresse  
L'ARM note dans le dossier de régulation existant « ide d'astreinte »